

Primes d'assurance-maladie impayées : à petits pas vers une meilleure solution ?

Actuellement, les primes d'assurance-maladie sont la deuxième raison d'endettement des particuliers[1]. Se retrouver dans cette situation empêche tout changement de caisse et rend un assainissement financier difficile. Il arrive que de jeunes adultes soient endetté-e-s du fait du non-paiement des primes d'assurance-maladie par leurs parents lorsqu'ils étaient mineur-e-s. Enfin, dans quelques cantons, être débiteur de primes est sanctionné par une inscription sur une liste noire et par une réduction des prestations médicales à la médecine d'urgence.

Pour les cantons également, les dettes de primes représentent une lourde charge : de 2012 à 2019, ils ont remboursé une somme de deux milliards et demi de francs aux caisses-maladie, ceci sans avoir accès à la gestion des actes de défaut de biens, qui restent propriété des caisses.

La règle actuelle, inscrite dans l'article 64a de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie, pourrait être modifiée. De quelle façon ? C'est l'objet de ce dossier de veille.

> [Télécharger le document en pdf](#)

[1] Entre autres sources, voir le [dossier de campagne 2019 des CSP sur l'endettement](#)

Artias – Paola Stanić, juriste

Ajout, mars 2022 :

Lors de la session de printemps 2022, le Parlement a adopté l'initiative 16.312 du Canton de Thurgovie, qui apporte plusieurs modifications dans la gestion des primes d'assurance-maladie impayées.

À cette occasion, nous avons publié un [dossier de veille](#) qui retrace l'historique et les développements de cette initiative cantonale ainsi que les modifications qu'elle apporte au système actuel de recouvrement de créances de l'assurance-maladie.

Autres dossiers de l'Artias relatifs à la problématique des primes d'assurance-maladie impayées :

- [Yves de Mestral : Paiement des primes d'assurance-maladie courantes : projet-pilote des Offices des poursuites de la Ville de Zurich, Dossier du mois, février 2022.](#)
- [Florence Meyer, Martine Kurth, Sébastien Mercier : Jeunes endetté-es à](#)

la majorité parce que leurs parents n'ont pas payé leurs primes d'assurance-maladie, Dossier Veille, octobre 2017.

> Autres éclairages sur notre thème [Social >> Assurances sociales >> Assurance-maladie](#)